
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 20 janvier 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Messieurs les conseillers Mathieu Champagne, Francis Adam, Bruno Napert, Daniel Jacques et Steve Bissonnette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-01-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 16 décembre 2025 ;
 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur le budget 2025 ;
 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur la taxation 2025 ;
 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents :
 - i. Audit 2025 – Planification de l'audit
 - d) Règlement n° 338 concernant la taxation 2026 – Adoption
 - e) Représentante autorisée auprès de Revenu Québec - Nomination
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - b) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Rapport d'activités du Service de sécurité incendies 2025 – Adoption
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

- b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 833 894 situé sur le chemin de la Beauce

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-02

3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 16 décembre 2025 ;
- Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur le budget 2026 ;
- Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur la taxation 2026.
- Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 portant sur Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 ;

ADOPTÉE

4- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) **Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 décembre 2025**

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) **Lecture et adoption des comptes**

2026-01-03

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 17 décembre 2025 au 20 janvier 2026 au montant de 294 570,60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Mathieu Champagne et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 20 janvier 2026 au montant de 294 57,60 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) **Dépôt des documents**

Il n'y a aucun document à déposer.

d) **Règlement n° 338 concernant la taxation 2026 – Adoption**

2026-01-04

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 ainsi que le dépôt du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Adam, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 338 « Règlement de taxation 2026 ».

ADOPTÉE

e) Représentante autorisée auprès de Revenu Québec - Nomination

2026-01-05

CONSIDÉRANT QUE madame Pénélope Larose est directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une représentante autorisée afin d'assurer la gestion et le suivi de ses dossiers auprès de Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation permet notamment la consultation, la transmission de renseignements, la signature d'autorisations et de procurations ainsi que la modification des dossiers de la Municipalité auprès de Revenu Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Emmanuelle Courville, appuyée par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal nomme madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de représentante autorisée de la Municipalité auprès de Revenu Québec;

QUE madame Pénélope Larose soit autorisée à représenter la Municipalité auprès de Revenu Québec, signer toute autorisation, procuration ou document requis à cette fin, consulter, transmettre, modifier et mettre à jour tout dossier de la Municipalité auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe le conseil que les boîtes postales ont été installées, mais qu'aucune date n'a encore été confirmée pour leur mise en service. Dans l'intervalle, les citoyens peuvent récupérer leur courrier dans les cases situées à l'intérieur de l'hôtel de ville, selon l'horaire de la municipalité.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques informe le conseil que la municipalité a reçu le rapport du service incendie de la Municipalité de Verchères, lequel indique que 102 visites de vérification des avertisseurs de fumée ont été effectuées au cours de l'année 2025.

b) Rapport d'activités du Service de sécurité incendies 2025 – Adoption

2026-01-06

CONSIDÉRANT que les rapports d'activités du Service de sécurité incendie doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Marguerite D'Youville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et unanimement résolu :

DE TRANSMETTRE le rapport d'activités 2025 du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Calixa-Lavallée à la MRC de Marguerite-D'Youville pour transmission au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette mentionne que le déneigeur a assuré adéquatement son travail lors de l'épisode de verglas. Il invite la population à faire preuve de prudence lors de ce type d'événement.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU aura lieu mardi le 3 février 2026 prochain.

b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 833 894 situé sur le chemin de la Beauce

2026-01-07

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture déposée par madame Ayala Peer et monsieur Jean-Robert Grenier, pour le lot 4 833 894 situé sur le chemin de la Beauce, adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est actuellement utilisée à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet d'agrandir un bâtiment accessoire pour y aménager un logement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Calixa-Lavallée doit faire une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à sa réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du lot en question ni celui des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du chemin de la Beauce est caractérisé par un environnement mixte composé de terres agricoles, de fermes et de résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'entraînera aucune conséquence néfaste sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'engendrera aucune contrainte ou effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ni pour les établissements de productions animales ni pour les autres types de production ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole qui serait généralement dans le secteur où se trouve le projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur la constitution de propriétés foncières ayant la superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité de la collectivité même si celle-ci est caractérisé par une faible densité d'occupation ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Emmanuelle Courville et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER, auprès de la CPTAQ, la demande de madame Ayala Peer et monsieur Jean-Robert Grenier pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire pour y aménager un logement sur le lot 4 833 894, sis sur le chemin de la Beauce, et d'informer la Commission que cette demande est conforme à la réglementation municipale et répond aux critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam informe les citoyens de l'importance d'utiliser l'application Tri-Facile pour la gestion des matières résiduelles. Il précise également que des calendriers en version papier sont disponibles au bureau d'accueil de l'hôtel de ville et que les informations sont aussi diffusées dans les éditions de L'Oiseau-Mouche.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville rappelle que le programme de restauration des bâtiments patrimoniaux demeure disponible pour toute personne souhaitant y participer.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne informe la population qu'une activité de disco-patinage se tiendra le vendredi 13 février en soirée. Il invite la population à consulter la page Facebook de la municipalité pour obtenir tous les renseignements relatifs à cette activité et rappelle de ne pas s'aventurer sur la glace lors des périodes de redoux afin de ne pas endommager celle-ci.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- 1) Chantal Dionne, 447 chemin de la Beauce, demande au conseil municipal à quel interlocuteur la population peut s'adresser en cas d'urgence lorsque les bureaux de la municipalité sont fermés.

- 2) Ayala Peer, 573 chemin de la Beauce, interroge le conseil sur l'avancement du projet du parc Calixa-Lavallée et sur l'évolution de la nouvelle vocation de l'Église.
- 3) Francois Paquet, 374 chemin de la Beauce, questionne le conseil en lien avec le projet du parc Calixa-Lavallée à savoir les montants dépensés en lien avec le projet ainsi que la suite à venir.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-08

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Mathieu Champagne, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h28.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière